

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 juillet 2022

Convocation du :	01 juillet 2022
Date d'affichage :	01 juillet 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	16

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/07/53 (nomenclature 5.6)

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - RUEN Pauline - POISSON François - AUBRY Charlène.

Absents excusés : AUBRY Isabelle, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

AUBRY Isabelle à THERIN Emmanuel

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

LE FUR Corentin à RUEN Pauline

REPERANT Thibault à GUILLOU-COROUGE Françoise

HELLARD Hugo à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame AUBRY Charlène.

Objet : Compte-rendu des délégations au Maire.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2021/12/62 :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision</i>
2022-128	13/06/2022	Modification de la régie de recettes « Camping »	Ouverture d'un compte de dépôts de fonds, augmentation des sommes encaissables

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 13/07/2022
ID : 022-212202626-20220707-2022_07_53-DE

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision</i>
néant	27/05/2022	Contrat de location du logement n°28 du groupe scolaire communal avec M. François HAMON.	Loyer de 390 €, révisable annuellement, pour une durée de 6 ans du 1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2028

Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

